



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : TARIFS DE LOCATION DE LA BOUTIQUE EPHEMERE **DÉCISION N° DM-20-212**
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, n°A-20-487 en date du 2 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT la création d'une boutique éphémère, 25 bis rue Raymond du Temple et la nécessité d'établir un tarif de location;

D É C I D E

DE FIXER les tarifs de location du local commercial comme suit :

- 350 euros par semaine (du lundi au dimanche), charges comprises de janvier à juillet de chaque année et de septembre à décembre de chaque année ;
- 300 euros par semaine (du lundi au dimanche), charges comprises, pour le mois d'août de chaque année ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du
développement économique et de l'emploi,

Signé

Odile SÉGURET